



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 – Protection des publics vulnérables

La Roche-sur-Yon, le 02/04/2020

La protection des personnes vulnérables face à la propagation du virus Covid-19 fait l'objet d'une attention constante de la part des services de l'Etat, qui ont d'ores et déjà mis plusieurs mesures en œuvre.

La continuité du service public de l'hébergement et des maraudes

Les structures d'hébergement et d'insertion et celles du dispositif national d'asile restent ouvertes. Les recommandations relatives aux mesures barrières ont été transmises aux gestionnaires et personnels de ces structures. Un médecin de proximité a été identifié pour intervenir si un résident déclare des symptômes évocateurs du Covid 19. Les maraudes sont renforcées.

Le confinement des personnes sans-domicile fixe

L'objectif pour l'État est de confiner le plus grand nombre possible de personnes SDF à l'instar de la population générale. Le SIAO est fortement sollicité en Vendée.

L'État a accompagné, avec la ville de La Roche-sur-Yon et l'association Passerelles, le montage d'un dispositif d'hébergement de personnes SDF au centre de sports et de loisirs. 10 personnes y sont hébergées désormais. Des recours complémentaires à l'hôtel ont été sollicités et obtenus notamment au bénéfice de 3 femmes isolées et d'une femme avec enfant à La Roche-sur-Yon.

Un dispositif similaire est mis en place aux Sables d'Olonne : il s'agit de la partie non utilisée du centre de vacances Ker Netra, activable en cas de déclenchement de vigilances accrues du plan hiver, dans le même objectif de confinement. Objectif : jusqu'à 5 personnes. Dans le même sens, le centre de vacances du Porteau de Talmont-Saint-Hilaire peut accueillir jusqu'à 10 personnes.

Un accord-cadre a été signé entre l'État et l'union des métiers et des industries hôtelières en vue d'accueillir dans certains hôtels des personnes à la rue, dans le même objectif de confinement. Des négociations sont en cours avec les hôteliers sur la base d'une évaluation des besoins.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📧 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

Par ailleurs, des liens réguliers sont assurés avec les gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage pour relais des consignes de confinement et des mesures barrières.

Vigilance sur la distribution de l'aide alimentaire

L'État coordonne cette action, de concert avec le conseil départemental et les associations, en identifiant les problématiques d'approvisionnement et de défaut de bénévoles, de façon ciblée. S'agissant de l'approvisionnement, les associations caritatives qui rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en denrées alimentaires, sont mises en lien avec la Banque alimentaire.

En complément, l'Etat, en Vendée, s'est saisi de l'opportunité offerte récemment par le Gouvernement permettant la mise à disposition des plus démunis de « **chèques services** » (7 €/jour). L'usage de ces derniers vise à satisfaire les besoins fondamentaux par l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène durant la crise sanitaire. Délivrés par les associations, ce sont 45 personnes qui pourront en bénéficier, prochainement. Des demandes complémentaires pourront être formulées, en tant que de besoin.

Vigilance envers les personnes isolées : une plateforme citoyenne « Réserve civique » pour mobiliser les bénévoles

Dans la cadre de leurs attributions, il a été rappelé à l'ensemble des maires, la vigilance qu'il convient de porter à l'égard des aînés, et notamment la nécessité de la poursuite des portages de repas à certains d'entre eux. Les élus ont par ailleurs été invités à faire remonter les difficultés constater et/ou rencontrer dans ce cadre, à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

De nombreuses actions de solidarité envers les personnes fragiles, isolées et âgées sont entreprises, par les collectivités, les CCAS et les associations œuvrant dans le champ des solidarités. Aujourd'hui plus que jamais, le besoin de bénévoles, pour conduire ces actions, est criant. Certains bénévoles habituels de ces associations étant eux-mêmes âgés et donc confinés.

C'est pourquoi le Gouvernement a identifié 4 missions pour une mobilisation citoyenne face à l'urgence de la crise COVID-19, dont l'une concerne l'aide alimentaire et d'urgence et une autre le lien avec les personnes fragiles isolées.

Dans cette perspective, **l'État a activé la plateforme « Jeuxaider.gouv.fr »** qui repose sur le site de la réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr> qui peut être mobilisée par chaque collectivité et chaque structure associative afin d'y intégrer une mission pour laquelle elle aurait besoin de bénévoles et la mettre en ligne sur le site. Ces missions qui exigent une présence physique doivent être menées dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En Vendée, une diffusion large de cette plateforme a été faite à l'ensemble des collectivités et des réseaux associatifs. **A ce jour, 14 organismes ont déposé des offres de missions. 23 bénévoles, ayant fait une proposition, sont en action. 82 personnes ayant fait une proposition sont en attente.**

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon